



CIRCULADE

REUNIONS CITOYENNES PARTICIPATIVES

EDITO

La mairie de Capendu a souhaité identifier les préoccupations majeures de ses habitants.

Lors des cinq réunions participatives organisées, les mêmes sujets ont régulièrement été soulevés :

- le stationnement,
- la circulation automobile,
- la gestion des déchets,
- la sécurité.

L'écologie, bien que jugée importante comme au niveau national, arrive en second plan. Malgré ces difficultés, les villageois expriment globalement leur satisfaction de vivre à Capendu.

Beaucoup de sujets ont été abordés et beaucoup de petits tracas auraient pu être réglés très rapidement en poussant simplement la porte de la mairie.

REMERCIEMENTS AUX EMPLOYES MUNICIPAUX

Il est bon de noter que des habitants remercient les agents.

Par exemple :

- Le nettoyage des avaloirs rue de la Gare, ont empêché la montée des eaux chez les habitants.
- Les nombreux services qu'ils rendent à la population.
- La qualité de l'accueil de la mairie.



INONDATIONS

Le changement climatique affecte l'ensemble du territoire national, et Capendu n'est pas épargnée.

Historiquement, la commune a toujours connu quelques inondations.

Cependant, l'évolution des conditions climatiques impose aujourd'hui un entretien rigoureux des nombreux fossés présents sur le territoire. La majorité de ces ouvrages n'étant pas la propriété de la commune, leur maintenance relève d'autres administrations, sollicitées régulièrement par la mairie. Toutefois, celles-ci disposent de plannings très contraints. Nous bataillons régulièrement afin de bénéficier des prestations de nettoyage comme tous les villages.

Enfin, plusieurs habitants nous ont proposé des terrassements à plus grande échelle. Ces propositions, bien que parfois pertinentes à l'échelle locale, pourraient compromettre l'infiltration des eaux pluviales dans les sols. Elles ne peuvent pas être privilégiées pour l'instant.



CAMERAS

Tous les secteurs n'ont pas évoqué la pose de caméras.

- **Si certains** habitants n'y voient que du bénéfice, **d'autres** y voient une intrusion dans le droit de se déplacer librement.
- **Si certains** évoquent le coût qui empêcherait d'autres projets ou une augmentation d'impôt, **d'autres** estiment que c'est un sacrifice nécessaire.
- **Si certains** pensent que cela dissuadent les voleurs et les incivilités, **d'autres** pensent que cela déplacent les problèmes.

Il n'y a pas de solution magique et il ne peut pas y avoir une caméra devant chaque maison.

A savoir : Les seules les personnes habilitées par l'autorisation préfectorale, et dans le cadre de leurs fonctions peuvent visionner les images enregistrées.

Elles ne pourront pas être utilisées au bon vouloir de chacun.

Une étude pour les entrées et sorties du village est en cours.

CHANTIER RD6113

Les travaux de réfection sur 3 tranches de la RD 6113, initiés lors du précédent mandat, se poursuivent sur plusieurs mois. La tranche 1 étant terminée depuis quelques mois, la tranche 2 a commencé avec les travaux de Carcassonne-Agglomération sur le réseau d'eau et d'assainissement. Ce chantier, qui concerne l'axe principal traversant la commune, impacte le quotidien des capenduciens et des usagers de passage. La déviation temporaire des poids lourds et transports exceptionnels a occasionné diverses dégradations dans le village, notamment sur les murs et le mobilier urbain. Malgré le panneau de "Priorité à droite", on sent encore de la crainte au carrefour de Marseillette. A noter qu'aucun accident n'a eu lieu à ce carrefour. Avec le retrait du feu tricolore, la circulation est plus fluide. Les retours de plage ne provoquent plus d'embouteillages avec son lot de bruits et de pollution. La vitesse, notée à 30 km/h, doit être davantage respectée.

DECHETTERIE DE CAPENDU

Du lundi à samedi :
9h-12h et 14h-18h



Pensez à demander votre Pass



POUBELLE

Un problème de positionnement de poubelles nous a été remonté. Tout d'abord, personne ne veut les **containers** devant sa porte ou sous sa fenêtre. Il faut bien les positionner de telle sorte qu'il ne soit pas trop loin des habitations. Les camions de ramassage n'ont plus le droit de faire de manœuvre pour effectuer la collecte. Des compromis doivent être faits.

POUBELLE JAUNE

Pour ne pas encombrer les containers, merci de bien vouloir aplatir les éventuels cartons que vous ne déposez pas en déchetterie.

COMPOSTEURS ORGANIQUES

Les Capenduciens utilisent les composteurs organiques. Attention de bien les utiliser et de mettre uniquement des déchets alimentaires (pas de viande ni laitage).



ANIMAUX

Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de ses animaux à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de leur domicile.

- Les **chiens** ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.
- Ne pas ramasser les **excréments** de votre chien sur un trottoir ou dans un jardin est passible d'une contravention de deuxième classe, soit 35 €.
- Les bruits de voisinage domestique, qui incluent les **abolements**, sont sanctionnés pénalement. L'auteur des nuisances encourt une contravention de 3ème classe, soit une amende de 450 €.
- Les **chats errants** peuvent causer des dégradations dans le village et vite devenir en surpopulation. Merci de laisser les associations effectuer les stérilisations nécessaires.

Le COVALDEM a été prévenu afin de vérifier la présence de renards à la déchetterie.

JOURNEE CITOYENNE DE PROPRETE

Le CAPADO organise de temps en temps une journée de ramassage de déchets dans le village. Si plusieurs personnes s'investissent, cette démarche peut être renouvelée.



DEJECTIONS CANINES



Un rappel mais qui devrait sembler évident. Beaucoup de déjections, sont aperçues sur l'aire de jeux

pour enfants derrière la pharmacie, au cimetière, au stade, devant l'entrée de l'école maternelle, chemin des Pauvres ...

Les propriétaires sont priés de ramasser. Capendu est entouré de vignes ou de champs, en quelques minutes à pied, il est très facile de se retrouver à l'extérieur du village.

Un village propre où il fait bon vivre, c'est l'affaire de tous !

Comme les distributeurs de sacs se font piller dès qu'ils sont remplis, des rouleaux de sacs sont à votre disposition gratuitement en mairie.

ENCOMBRANTS

Tous les mardis, sur inscription auprès du secrétariat de la mairie, les agents municipaux ramassent uniquement les encombrants : Gros électroménagers, meubles, palettes, grosses pièces métalliques ...



Attention : les sacs, les cartons pliés ou autres cartons remplis d'objets divers ne sont pas des encombrants ! Vous devrez les emmener vous-même à la déchetterie.

RODEOS, VITESSE, WHEELING, SENS INTERDIT

Les mineurs ou jeunes adultes **se mettent en danger** en effectuant des roues arrière ainsi que des rodéos à concours de vitesse. Ce n'est pas acceptable pour les piétons et habitants du village.
Chers Parents, il est important de rappeler quelques règles de sécurités élémentaires à vos enfants. Il en va de la vie de tous !

TRANSPORT EN COMMUN

Un manque de bus a été évoqué. Toutefois, certains habitants reconnaissent qu'ils ne l'utiliseraient pas suffisamment pour cela soit rentable. La ligne M de Carcassonne Agglo est venue renforcer l'offre de la Région.
Vous trouverez toutes les informations sur les 2 lignes :

- **Ligne M** de RTCA (Carca-Agglo) Carcassonne – Comigne
- **Ligne 401** de LIO (Région) Carcassonne – Lézignan



VITESSE

Un mini-bus circulant à grande vitesse gênait le Faubourg de Surzac. La Société a été contactée. Le problème a été résolu.

SENS INTERDIT

La mise en place des sens interdits a été décidée par concertation avec toutes les autorités compétentes : Gendarmerie, Mairie, Secours, Département. La signalétique sera renforcée aux points qui seront jugés nécessaires.

STATIONNEMENT

Dans chaque secteur, les problèmes de stationnement ont été signalés. Ce que prévoit le Code de la route

- L'article R417-11 stipule que **le stationnement sur un trottoir** est considéré comme très gênant pour la circulation publique.
- Il est donc verbalisable, même si le conducteur reste dans son véhicule ou ne gêne pas visiblement les piétons.

 Amende forfaitaire de 135 €, pouvant être majorée à 575 € en cas de non-paiement.

 Mise en fourrière possible si le véhicule entrave la circulation ou si le propriétaire refuse de le déplacer.

La Mairie cherche à créer de nouvelles places en traçant des emplacements ou en cherchant des terrains urbains.

LA VISIBILITE ROUTIERE

Certains carrefours sont difficiles à aborder :

- Bâtiments imposants / Voitures sur les trottoirs / Espaces verts trop haut, trop gros

Si les carrefours étaient sans encombre, la vitesse serait beaucoup plus importante sur les lignes droites mais aussi dans les virages.
Prenons le temps, ensemble, de ralentir.

Les carrefours seront arrangés au cas par cas :

- Des potelets installés sur certains angles de trottoirs pour éviter les voitures.
- Des haies seront réduites

NIDS DE POULE ET TROTTOIRS

Les nids de poule causés ou non par les déviations ont été comblés.

- La rue Simone Villa était en réfection.
- La RD6113 est en réfection depuis le 29 septembre 2025
- D'autres rues sont à l'étude pour être refaites également, la rue du Collège, la rue du Pourgaso...

Les trottoirs difficiles signalés:

- RD 6113 : la réfection va pendre plusieurs mois.
- RD 6113 : faire de la pédagogie sur l'occupation illicite de la voie publique (pancartes, ...)
- La Calade : les galets sont trop ressortis, une demande auprès de notre prestataire est en cours pour trouver une solution.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Au vu de la pénibilité que certaines personnes rencontrent pour emmener leurs déchets verts à la déchetterie, une ramasse sera mise en place **début 2026**. Un protocole précis sera à tenir afin d'éviter les abus.
Les déchets verts du **lavoir de la rue des Bains Douches** ont été retirés. Un devis pour sa démolition est en cours suite aux remarques des riverains.

Environnement

L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135 €**
d'amende à régler dans les 45 jours



Au-delà de ce délai,
l'amende passe à **375 €**



Si vous ne payez toujours pas,
le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum***

À savoir

* L'amende peut aller jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Service-Public.fr

ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Les arbres sont nécessaires à la biodiversité. Cependant ils peuvent provoquer des soulèvements de trottoirs ou de murettes. Ils seront vérifiés un à un, et coupés le cas échéant.

Face à la canicule se pose la question de planter intelligemment des arbres cet automne avec pourquoi pas des bancs en dessous.

Les fleurs sont essentielles dans l’embellissement des villages. Malheureusement l’eau manque, la terre a soif, nous devons protéger nos ressources. Nous ne pouvons pas en abuser. Il ne faut pas planter pour laisser mourir. Des associations de quartiers peuvent voir le jour pour que les habitants aménagent eux-mêmes leur quartier. Ce pourrait être une idée pour l’ancienne mairie (Maison Seigneuriale).

La climatisation réclamée dans les lieux accueillant des enfants est en réflexion. Une mauvaise utilisation peut entraîner rhumes, otites, asthmes ou angines. Pour votre information :

- Elle existe déjà dans la cantine collective
- La municipalité remercie Mr JULIEN Medhy pour avoir fourni et installé gratuitement une climatisation dans le dortoir de la maternelle.

L’idée de poser des collecteurs d’eau collectifs peut sembler une bonne idée. Toutefois, cette grande sécheresse encourage à laisser l’eau entrer dans les sols afin d’alimenter les cultures, les jachères et remplir les nappes phréatiques.

COMMENT TOUT SAVOIR SUR MON VILLAGE ?
PANNEAU POCKET

PANNEAU POCKET est une application GRATUITE, sans adresse mail, sans inscription et sans mot de passe. Pas de collecte de numéro ni d’information personnelle. On ne vous demande aucune information ! La mairie et seulement la mairie envoie en temps réel les informations et alertes concernant notre village. Il suffit de mettre Capendu en Favori. Vous recevrez une notification instantanément. En plus de Capendu, vous pouvez également si vous le souhaitez suivre la vie des villages voisins qui utilise le même service (Douzens, Comigne, Barbaira, Marseillette, Blomac, Badens ...). Les services administratifs de la mairie peuvent vous aider à l’installation. L’application est compatible sur iOS (Apple) et Android.



REPONSES PLUS INDIVIDUELLES

MÉDECIN TRAITANT

Une liste d’attente est ouverte à la pharmacie pour les personnes sans médecin traitant. Si vous êtes concerné(e), n’hésitez pas à vous y inscrire. Le DAC11 peut également vous aider dans cette démarche. Ils sont joignables au 0468262976

LES BÂTIMENTS DE FRANCE

Certains habitants n’ont pas les mêmes droits pour installer notamment des panneaux photovoltaïques des climatisations. Nous ne pouvons malheureusement rien faire. La décision de l’Architecte des Bâtiments de France prévaut sur celle du Maire.

POUR LES PERSONNES HORS PERIMETRES DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Le PLU est en cours de modification ce qui permettra d’autoriser les panneaux photovoltaïques d’ici quelques mois.

PROBLEMES D’EAU OU D’EGOUT

SUEZ est là pour régler vos problèmes d’eau tels que :

- Le débit dans votre domicile
- Les odeurs “d’égouts” dans vos canalisations
- Les égouts bouchés en extérieur

Les mauvaises odeurs dans certaines habitations de la rue Pourgaso ont été réglées par le nettoyage des buses. N’hésitez pas à vous signaler également en mairie si vous rencontrez des problèmes.

SYNDROME DE DIOGENE

Plusieurs habitants du village souffrent du syndrome de Diogène. Les habitations ne sont pas toutes visibles puisque pour la plupart cela se produit en intérieur. La mairie fait son possible pour aider ces personnes et leur voisinage. Après maintes recherches, un réseau associatif et administratif a été constitué. Cette maladie touche toutes les classes sociales et agit sur le psychologique et l’affectif. Une moyenne de 2 ans a été annoncé pour voir des améliorations. La mairie demande à ses administrés de rester encore un peu patient, les choses avancent un pas après l’autre.